

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1434

13 juillet 2010

SOMMAIRE

54th Street Holdings	IQ+ International S.à r.l 68805
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l 68793	Lugala 68806
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l 68801	MDO Management Company 68807
AOL Europe S.à.r.l	MDO Services
AOL Europe Services S.à r.l 68802	Merck-Finanz AG68818
Associated Dexia Technology Services 68801	Merinv S.A
Avitis S.A68803	Milestone Income Midcap S.à r.l 68819
Beteiligungs- und Investment SE 68789	National Services68789
Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l.	Noel Pons S.à r.l
68789	Pinault S.A 68792
Brennus S.A 68803	Polcevera S.A
Convento III S.à r.l 68803	Ristretto Group S.à r.l68802
C.S.A.E 68830	Scientific Games (Luxembourg) Invest-
Devana SA 68804	ments S.à r.l
Dyn-Pan International S.A 68805	SES Participations 68829
ECP 2 International S.A 68819	Shield Finance Co S.à r.l68808
Edmaco International S.A 68793	SIDACIER HOLDING S.A., société de ges-
Efipart S.A 68790	tion de patrimoine familial 68789
Eura-Audit Luxembourg SA 68786	Sinalux S.A
Europa West Station S.à r.l 68801	Société Immobilière Buckingham S.A 68831
Evasion-Mistral S.A68804	Société Immobilière Buckingham S.A 68831
FACTS Services S.àr.l	Société Immobilière Buckingham S.A 68830
Fimov S.A	Société Immobilière Buckingham S.A 68831
Finspe S.A	Société Immobilière Buckingham S.A 68831
GE Real Estate Central European Investors	Sotrimmo S.A
S.à r.l	The Emerging Markets Strategic Fund 68829
GGC Infor Note Holdco68830	Triaxiom S.àr.l
Global Brands S.A68788	Vasco S.A
Gran Ventana S.A	VPS Holding S.à r.l68790
Grove Holdings 1 68790	



Eura-Audit Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 44.227.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010062851/10.

(100078386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Triaxiom S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 76, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 145.159.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Frederick HOPSON, British citizen, born on 28 February 1951 in Wuppertal, Germany, and residing at 76, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- 1) That the limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Triaxiom S.à.r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8077 Bertrange, 76, rue de Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 145159, has been incorporated under the name of "Triaxiom Investment S.àr.l." pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 3 th of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 691 of the 31 th of March 2009, and which articles of incorporation has been modified pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 2 nd of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 423 of the 26 th of February 2010.
- 2) That the corporate capital is set at one hundred twenty five thousand Euro (125.000.- EUR), represented by one hundred twenty five (125) shares of one thousand Euro (1000.- EUR) each.
 - 3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.
- 4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect.
- 5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company.
- 7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company.
- 8) That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
- 9) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-8077 Bertrange, 76, rue de Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately seven hundred and fifty Euros.

The amount of the capital is evaluated at eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Frederick HOPSON, ressortissant britannique, né le 28 février 1951 à Wuppertal, Allemagne, domicilié au 76, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "Triaxiom S.à.r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 76, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145159, a été constituée sous la dénomination de «Triaxiom Investment S.àr.l.», suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 691 du 31 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 26 février 2010.
- 2) Que le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euro (125.000,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) actions de mille Euros (1000,- EUR) chacune.
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.
- 4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.
- 7) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.
- 8) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.
- 9) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-8077 Bertrange, 76, rue de Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros. Le montant du capital social est évalué à huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. HOPSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. LAC/2010/23116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063787/98.

(100079454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.



Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle. R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Global Brands S.A. qui s'est tenue en date du 1 ^{er} juin 2010 à Luxembourg.

L'Assemblée acte:

- la nomination de M. Bruce Vandenberg comme administrateur pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.
- la nomination de M. Roberto Avondo comme administrateur pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.
- la nomination de M. Simon Bentley comme administrateur pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.
- la nomination PKF ABAX Audit Luxembourg au fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme

International Corporate Services s.à r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010062865/22.

(100078390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

54th Street Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny. R.C.S. Luxembourg B 147.206.

Extract of the written resolution taken by the sole shareholder of the Company on May 14, 2010:

It is proposed that Mr. Olivier Dorier, born in September 25, 1968 at Saint-Rémy, France and Mr. Stewart Kam-Cheong, born in July 22, 1962 at Port-Louis, Mauritius Island, both residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, be appointed as additional type B managers of the Company with effect as of May 14, 2010 for an undeterminated duration.

Consequently, the board of managers is now constituted as follows:

- Pierre Boccon-Liaudet as type B manager;
- Olivier Dorier as type B manager;
- Stewart Kam-Cheong as type B manager;
- Charles Stuart Exon as type A manager;
- Joe Scirocco as type A manager.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 14 mai 2010:

Il est proposé que M. Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 a Saint-Rémy, France et M. Stewart Kam-Cheong, né le 22 juillet 1962 à Port-Louis, lle Maurice, tous deux résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg soient nommés gérants additionnels de type B de la Société avec effet au 14 mai 2010 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Pierre Boccon-Liaudet comme gérant de type B;
- Olivier Dorier comme gérant de type B;
- Stewart Kam-Cheong comme gérant de type B;
- Charles Stuart Exon comme gérant de type A;
- Joe Scirocco comme gérant de type A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082401/32.

(100073130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



SIDACIER HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062987/10.

(100078393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Beteiligungs- und Investment SE, Société Européenne.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Documents faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090117407.04

Date: 30/07/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS Signature

Référence de publication: 2010063401/14.

(100078585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010063403/11.

(100078395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

National Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 105, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.962.

EXTRAIT

Comme suite à une cession intervenue en date du 2 avril 2010; les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

M. Gunnar REI MANN, né le 28/03/51 à Hambourg, agent commercial, résidant à Tauroggenstrasse, 40-44, D-90491 Nuremberg, Allemagne (RFA): 1.600 (mille six cents) parts sociales.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NATIONAL SERVICES S.à r.l.

Signed in the name and behalf of the Company

Signé au nom et pour le compte de la société

Unterzeichnet im Namen und für die Gesellschaft

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010063981/19.

(100078337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.



Efipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063439/10.

(100078578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Finspe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063450/10.

(100078577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Grove Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A. Signatures

Référence de publication: 2010063457/11.

(100078387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

VPS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.797.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 7 mai 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:
- * Julia VOGELWEITH en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat;
- * Jan Willem OVERHEUL en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer:
- * Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- * Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1 ^{er} juin 2010.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010064045/23.

(100078344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.



Scientific Games (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 145.068.

In the year two thousand ten, on the twelfth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Scientific Games International Limited", a company governed by the laws of the United Kingdom, with its registered office at George Mann Road, Leeds United Kingdom,

represented by Mrs Christel DETREMBLEUR, residing professionally at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, by virtue of proxy, hereto annexed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "SCIENTIFIC GAMES (LUXEMBOURG) INVESTMENTS S.à r.l.", established and having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 145068, incorporated by a deed of the undersigned notary on 19 February 2009, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 649 of 25 March 2009. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on October 29, 2009, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 332 of 15 February 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) up to twelve thousand six hundred euro (EUR 12.600.-) through the issue of one (1) share, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The new share is to be subscribed by "Scientific Games International Limited", prenamed, paid up by a contribution in cash for a total amount of twenty-four million euro (EUR 24.000.000.-).

The total contribution of twenty-four million euro (EUR 24.000.000.-) will be allocated as follows: (i) one hundred euro (EUR 100.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) twenty-three million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred euro (EUR 23.999.900.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. "The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12.600.-), represented by one hundred and twenty-six (126) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Scientific Games International Limited», une société régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à George Mann Road, Leeds, Royaume Uni,

représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ci-annexée.



La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «SCIENTIFIC GAMES (LUXEMBOURG) INVESTMENTS Sarl», ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145068, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2009, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 25 mars 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 332 du 15 février 2010.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent euros (EUR 100.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) jusqu'à douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) par l'émission d'une (1) part sociale d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune.

La part sociale nouvelle est souscrite par «Scientific Games International Limited», prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de vingt-quatre millions d'euros (24.000.000.- EUR).

L'apport de vingt-quatre millions d'euros (24.000.000.- EUR) sera alloué comme suit: cent euros (EUR 100.-) au capital social et vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 23.999.900.-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600.-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5792. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010063761/90.

(100079004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pinault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063518/10.

(100078574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.



Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 91.227.405,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société daté du 13 mai 2010

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 13 mai 2010, The Royal Bank of Scotland plc et RBS Mezzanine Limited ont transféré la totalité de leurs parts sociales détenues dans la Société à West Register (Investments) Limited, une société régie par le droit de l'Ecosse, Royaume-Uni, ayant son siège social au 24-25 St. Andrew Square, Edimbourg, EH2 1AF, Ecosse, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Edinburgh Companies House sous le numéro SC 143950.

Luxembourg, le 1 ^{er} juin 2010. Pour extrait analytique conforme Jan Willem Overheul Gérant de classe B

Référence de publication: 2010063885/17.

(100078347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Edmaco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 153.232.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CEM INTERNATIONAL S.A., a company incorporated under the Laws of Luxembourg and with registered office at L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, in course of inscription in the "Registre de Commerce et des Sociétés",

here represented by Mr Wilhelmus Martinus Elisabeth van der STRUIJK, financial director, born in Eersel, on May 18, 1975, residing Amstelveenseweg, 619, 1081 JD Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Eindhoven, on May 11, 2010.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "individual public limited company" (société anonyme unipersonnelle), which is hereby incorporated.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** An "individual public limited company" (société anonyme unipersonnelle), (hereinafter the "Company") is hereby established by the sole owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended by the law of August 25, 2006 relating to the "société anonyme unipersonnelle" as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, In Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial Instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including trade names and trademarks.



The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property Including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "EDMACO INTERNATIONAL S.A.".
- **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

- **Art. 6.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-), divided Into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.
 - Art. 7. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

C. Management

Art. 8. The Company will be administered by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. As the case may be, the board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the unanimity of the votes of the directors present or represented at such meeting.



Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 10. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

- **Art. 11.** The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are In the competence of the sole director or of the board of directors.
- **Art. 12.** The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

- **Art. 13.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.
- **Art. 14.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

D. Decisions of the sole shareholder and meeting of shareholders

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon It by law.

- **Art. 16.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 31 May at 10 a.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 17.** The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.



Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December every year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the sole director or of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the sole director or the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The three thousand and one hundred shares have been subscribed as follows:

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2010. The First Annual General Meeting shall be held in 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand (2.000.- EUR) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at one the number of directors and further resolves:

- 1. To appoint as directors of the Company:
- CEM INTERNATIONAL S.A., a company incorporated under the Laws of Luxembourg and with registered office at L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, represented by Mr. Wilhelmus van der Struijk as a permanent representative.

The mandate of the sole director or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2015.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor: Mr Thierry KOHNEN, accountant, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2015.

3. To fix the address of the registered office of the company at 62, Avenue de la Liberte, L-1930 Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) CEM INTERNATIONAL S.A., une société constituée sous la loi luxembourgeoise, et avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Monsieur Wilhelmus Martinus Elisabeth van der STRUIJK, "financial director", née à Eersel, le 18 mai 1975, demeurant Amstelveenseweg, 619, 1081 JD Amsterdam, The Netherlands,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Eindhoven, le 11 mai 2010.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

- **Art. 1** er . Une société anonyme unipersonnelle (ci après la "Société") est établie par le seul détenteur des actions crées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présent Statuts.
- Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, y compris "trade names" et "trademarks".

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "EDMACO INTERNATIONAL S.A.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.



B. Capital social- Actions

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur de cent euro (EUR 100,-) chacune.
 - **Art. 7.** Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et lls poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.



Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

- Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.
- **Art. 14.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommé mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

- Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le 31 mai de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 17. L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.



Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cents (2.000,-) Euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. De nommer en tant qu'administrateur de la Société:

CEM INTERNATIONAL S.A., une société constituée sous la loi luxembourgeoise, et avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, représentée par M. Wilhelmus van der Struijk comme représentant permanent.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2015.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Monsieur Thierry KOHNEN, comprable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2015.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: W.M.E. van der Struijk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 2010. Relation: LAC/2010/21928. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010082593/415.

(100074115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 91.227.405,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la Société daté du 7 mai 2010

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 7 mai 2010, TDR Capital Nominees Limited a transféré 5.675.619 parts sociales de classes B détenues dans la Société à CMI LUXEMBOURG S.àR.L.

Luxembourg, le 1 ^{er} juin 2010. Pour extrait analytique conforme Jan Willem Overheul Gérant de classe B

Référence de publication: 2010063886/15.

(100078350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Associated Dexia Technology Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

Par décision du conseil d'administration du 9 février 2010, M. André Vanden Camp, Dexia Tower, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles, a été coopté au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, en remplacement de M. Marc Huybrechts, qui a démissionné le 11 septembre 2009. M. Vanden Camp a également été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Associated Dexia Technology Services

Société anonyme

Alain De Frenne / Jesse Berdy

Chairman of the Executive Board / Member of the Executive Board

Référence de publication: 2010063890/16.

(100078281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.027.125,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.538.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Associés de la Société à Luxembourg en date du 3 mai 2010

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 3 mai 2010, il a été décidé de renommer M. Eric Biren, gérant de classe A, M. Vincent Goy, gérant de classe A, M. Peter Cluff gérant de classe A, M. Alan Vincent, gérant de classe B, M. Attila Kovacs, gérant de classe C pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 3 mai 2010, il a été décidé de nommer DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait à Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2010082406/23.

(100073480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 253.509.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 73.270.

EXTRAIT

En date du 28 avril 2010, les associés ont renouvelé le mandat de la société Ernst & Young S.A., pour une durée qui expirera à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009.

Il est à noter qu'un des associés de la Société, Cyber Fin S.à.r.I (B72380). a déménagé son siège social en date du 05 mars 2010 et se situe maintenant au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOL Europe S.à.r.l Signature Un Mandataire

Référence de publication: 2010063901/17.

(100078282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Ristretto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 129.540.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 16 avril 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:
- * Richard van 't HOF en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer:
- * Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010063999/19.

(100078335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.575,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.728.

En date du 28 avril 2010, les associés ont renouvelé le mandat de la société Ernst & Young S.A., pour une durée qui expirera à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009.

En date du 15 mars 2010, les associés ont constaté la démission de Richard G. Minor en tant que gérant délégué (general manager) de la Société au 26 février 2010.



Il est à noter qu'un des associés de la Société, AOL Europe S.à.r.l. (B73270). a déménagé son siège social en date du 05 mars 2010 et se situe maintenant au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOL Europe Services S.à.r.l Signature Un Mandataire

Référence de publication: 2010063902/18.

(100078276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Avitis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 75.795.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de désigner Monsieur Jacob EDANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Mademoiselle Valérie RAVET démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063908/15.

(100078311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Brennus S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.452.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de désigner Monsieur Jacob EDANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Mademoiselle Valérie RAVET démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063916/15.

(100078285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Convento III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.895.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 mai 2010

- 1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. M. Mikaël GUTIERREZ a démissionné de son mandat de gérant.
- 3. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
 - 4. Le nombre des gérants a été diminué de 3 (trois) à 2 (deux).



Luxembourg, le 7 juin 2010. Pour extrait sincère et conforme Pour Convento III S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2010063920/18.

(100078388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Evasion-Mistral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R.C.S. Luxembourg B 117.530.

Par décision du Conseil d'administration du 28 mai 2010, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EVASION-MISTRAL S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, et VALON S.A, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EVASION-MISTRAL S.A., société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L -1145 Luxembourg et KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EVASION-MISTRAL S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg

Luxembourg, le 03 JUIN 2010.

Pour EVASION-MISTRAL S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010063938/24.

(100078398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Devana SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 60.665.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 mai 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 27 mai 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour DEVANA S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010063930/22.

(100078297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.



Polcevera S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.174.986,76.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 33, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 57.595.

En date du 3 février 2010, les administrateurs de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la société a été transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au 33, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg avec effet au 28 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabio Morvilli

Président du Conseil d'administration Référence de publication: 2010082376/14.

(100073482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Dyn-Pan International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.795.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 09 avril 2010, M. Fabrizio RONDANELLI, 180, rue des Aubépines, L- 1145 Luxembourg a été nommé Commissaire aux comptes, en remplacement de Mme Marie-Claire ZEHREN, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 03 JUIN 2010.

Pour DYN-PAN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2010063933/18.

(100078313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

IQ+ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 144.477.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 12 décembre 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:
- * IQ+ International S.à r.l. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.477 dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation
 - Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 15 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mai 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010082374/21.

(100073102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



Fimov S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 150.047.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de désigner Monsieur Jacob EDANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Mademoiselle Valérie RAVET démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063943/15.

(100078299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Gran Ventana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.982.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

- 1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
- 2. D'élire M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31 st, 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
- 2 To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2010063951/18.

(100078268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Lugala, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.372.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 27 mai 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 27 mai 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.



Luxembourg, le 27 mai 2010. Pour LUGALA Société anonyme holding Signature

Référence de publication: 2010063965/22.

(100078295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

GE Real Estate Central European Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 58.514.

Il résulte d'une convention sous seing privé en date du 9 mars 2009 que une (1) part sociale d'une valeur nominale de cent Euro (100.-), a été transférée par la société Security Capital (EU) Management Holdings S.A. à la société Security Capital European Realty Management S.à.r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412 F Route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.388.

Pour extrait conforme Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010082488/14.

(100073651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

MDO Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2010

En date du 28 mai 2010 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De renouveler les mandats d'administrateur de M. Géry Daeninck, de Mme Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini qui réside professionnellement au 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg et non plus au 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de M. Claude Kremer, de M. Martin Peter Vogel et de M. Yves Wagner qui viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

De renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprise indépendant qui viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010063971/18.

(100078228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

MDO Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 96.744.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2010

En date du 28 mai 2010 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De renouveler les mandats d'administrateur de M. Géry Daeninck, de Mme Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini qui réside professionnellement au 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg et non plus au 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de M. Claude Kremer, de M. Martin Peter Vogel et de M. Yves Wagner qui viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

De renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprise indépendant qui viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.



Luxembourg, le 3 juin 2010. Pour extrait sincère et conforme Signature

Référence de publication: 2010063972/18.

(100078233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Shield Finance Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 153.273.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Shield Bidco Limited, a limited liability company governed by the laws of United Kingdom, having its registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07226063,

hereby represented by Ms. Cindy Teixeira, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy established under private seal dated 19 May 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1 er. Corporate form. There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the Luxembourg law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such participating interests and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of, issuance of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans, the purchasing of bonds and other debt instruments, the participating in debt offerings and the granting of guarantees or securities in any kind of form in respect of its own or any other group company's obligations and debts. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company.

Except as otherwise restricted herein, the Company may (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conductive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.



- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Shield Finance Co S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.-) represented by sixteen thousand five hundred (16,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of the Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with article 185 of the Law.

6.7 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 9 of the Articles.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.



The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager or at least one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his/her/its proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone call or video conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a telephone call or videoconference or by any other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/its/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.



Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his/her/its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 10 September at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of April and ends on the 31 st of March of the following year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends



Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.
- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in the Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).
- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.
- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.
- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to him/her/it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.
- **Art. 14. Dissolution Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of March 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number	Subscribed	%	Paid-up
	of Shares	amount	of share	capital
		(in USD)	capital	
Shield Bidco Limited	16,500	16,500	100%	100%
TOTAL	16,500	16,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:



Class A manager:

- Mr. Geoffrey Henry, manager, born on 5 May 1972, in Chenée (Belgium), with professional address at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Class B managers:

- Mr. Andrew Guille, manager, born on 22 November 1959, in Guernsey (Guernsey), with professional address at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glategny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernsey; and
- Mrs. Isabelle Probstel, manager, born on 30 January 1969 in Nancy, France, with professional address at Possartstrasse 11, 81679 Munich, Germany.
 - 2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Shield Bidco Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07226063,

ici représentée par Mademoiselle Cindy Teixeira, employée, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . **Forme sociale.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.Objet social.** Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement dans, l'acquisition, la disposition, l'émission et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient on non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, ou par le biais de l'achat d'obligations ou d'autres instruments de dette, la participation à des offres de dette, des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect et des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut (a) emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.



La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Shield Finance Co S.à r.l.".
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à seize mille cinq cents dollars américains (USD 16.500,-) représenté par seize mille cinq cents (16.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, et un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

6.7 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 9 des Statuts sont d'application.



Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

72 - Pouvoire

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société. Les procurations, le cas échéant, resteront annexées au procès-verbal de la réunion concernée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant ou un gérant de classe A et un gérant de classe B si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a décidé de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant désigné par procuration écrite.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax



ou télex. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication mentionné ci-dessus sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/elle/eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il/elle détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui/elle. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés en nombre détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 10 septembre à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Un réviseur d'entreprises devra être nommé à chaque fois que l'exemption visée à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1 er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.



Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.
- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.
- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.
- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.
- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.
- **Art. 14. Dissolution Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, la première année sociale débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2011.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur		Montant souscrit		
	Sociales	(en USD)	social	
Shield Bidco Limited	16.500	16.500	100%	100%
TOTAL	16.500	16.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de seize mille cinq cents dollars américains (USD 16.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300).



Résolutions de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérant de classe A:

- Monsieur Geoffrey Henry, gérant, né le 5 mai 1972, à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Gérants de classe B:

- Monsieur Andrew Guille, gérant, né le 22 novembre 1959, à Guernsey (Guernsey), ayant son adresse professionnelle au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glategny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernsey; et
- Madame Isabelle Probstel, gérant, née le 30 janvier 1969 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au Possartstrasse 11, 81679 Munich, Allemagne.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2010. Relation: LAC/2010/23041. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010082989/578.

(100074965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Sotrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 34.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue au siège social en date du 15 mai 2009

Le mandat de Monsieur André Pierre, né le 18/08/1955 à Thionville, en tant qu'administrateur est révoqué avec effet immédiat.

Est nommé en son remplacement Madame Pierre Nathalie, née le 28/10/1981 à Thionville,

demeurant à F-57100 Beuvange sous St. Michel/Thionville, 10 rue des Tulipes.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour Sotrimmo S.A.

Triple A

Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2010064024/18.

(100078218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 07 mai 2010, le mandat du commissaire aux comptes KPMG Audit S.à r.L, Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.



Luxembourg, le 19/05/2010.

Pour MERCK-FINANZ AG

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Antonio Intini / Fanny Marx

Référence de publication: 2010063973/15.

(100078319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Milestone Income Midcap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 134.578.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société en date du 15 avril 2010

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 avril 2010, de transférer le siège social de la Société du 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 20, Rue de la Poste, 2346 Luxembourg et ce avec effet au 1 er juin, 2010.

Luxembourg, le 1 ^{er} juin 2010. Pour extrait analytique conforme Jan Willem Overheul *Gérant*

Référence de publication: 2010063975/15.

(100078353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Sinalux S.A., Société Anonyme, (anc. ECP 2 International S.A.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 125.513.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ECP 2 International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.513, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux dated 7 March 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 26 May 2007 no. 989 (the "Company").

The meeting is opened with Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb, in the chair, who appoints as secretary Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in F-Russange.

The meeting elects as scrutineer Maître Ludovic Samonini, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

- 1. Change of the name of the Company from "ECP 2 International S.A." into "Sinalux S.A.";
- 2. Complete revision of the articles of incorporation of the Company;
- 3. Dismissals and appointments of directors and creation of Classes of directors;
- 4. Dismissal and appointment of the mandate of the statutory auditor;
- 5. Modification of the Company's registered address;
- 6. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the power of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the power of attorney of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The power of attorney of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.



- III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring to have had due notice and being fully aware of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing 100% of the corporate capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company from "ECP 2 International S.A." into "Sinalux S.A.".

Second resolution

The general meeting resolves to add an English version and to revise completely the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established by the sole shareholder and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a limited

liability company (société anonyme), under the name of "Sinalux S.A." (the "Company").

Art. 2. Registered Seat. The registered seat of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company may establish, by a decision of the Board of Directors, subsidiaries, branches or other offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Within the same municipality, the registered seat may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent, which would compromise the normal activities of the Company at its registered seat or the ease of communication between such seat and persons abroad, the registered seat may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall however have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of its registered seat, shall remain a Luxembourg corporation.

- Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.
- **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investments, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of said securities and the administration, control and development of these participations.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may otherwise, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all commercial, industrial or financial transactions and operations which may be useful or necessary for the accomplishment of its corporate purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has a subscribed share capital of forty thousand Euro (EUR 40,000.00) represented by four thousand (4,000) ordinary shares, each having a nominal value of ten Euro (EUR 10.00).

The authorised capital, including the issued share capital, of the Company is set at five hundred forty thousand Euro (EUR 540,000.00) represented by fifty-four thousand (54,000) shares, with a par value of ten Euro (EUR 10.00) each.

During a period of five (5) years from the 7 March 2007, the Board of Directors is generally authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, in one or more times, with or without issue premiums, to be subscribed in cash or otherwise, to such persons and on such terms as the Board of Directors shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Every time the subscribed capital is increased in accordance with the preceding paragraphs, the Board of Directors will take all necessary measures to amend this article to note the change and the Board of Directors is entitled to take or authorise the measures required to carry out or to publish such amendments in accordance with the law.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of Shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be held by the Company or by one or more persons designated thereto, at the registered seat; such register shall contain the information required by article thirty nine of the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time. Ownership of the registered shares is established by the registration in said register of shares. Share certificates evidencing such registrations in the register may be issued upon request of a shareholder and signed by two directors, or the sole director if applicable. Their signature(s) shall be either manual, printed or copied.



Each shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of registered shares by means of a written notification to the Company at its registered seat, or at such other address as indicated by the Company.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of Shares. Transfers of registered shares shall be executed by a written declaration of transfer to be recorded in the register of the shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by all persons holding suitable powers of attorney to act in their name, and in accordance with the terms of article 1690 of the Luxembourg Civil Code on the transfer of securities. Moreover, the Company may accept and register in the register of shares any transfer referred to in any appropriate document(s) or communication evidencing the consent of the transferor and the transferee.

Art. 8. Bonds and Other securities. The Company may issue bonds and other securities, convertible or not, in the form of bearer bonds or other, under whichever description, and payable in whichever currency.

The Board of Directors determines the nature, the price, the interest rate, the issue conditions, the repayment and all other terms and conditions related to those bonds and securities.

Certificates evidencing the existence and property of the bonds and securities must be signed by two directors. Their signatures shall be either manual, printed or copied. In case the Company only has one director, in the circumstances allowed by these Articles of Association and Luxembourg law, the certificates will be signed by the sole director.

Art. 9. The Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members including one Class A director and two Class B directors who need not to be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a General Meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the General Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Nevertheless, when the Company is incorporated by a sole shareholder, or if at a General Meeting of Shareholders, it is noted that the Company has only one shareholder, it is authorised to have a Board of Directors comprising only one director, the sole director, and this until the next General Meeting of Shareholders at which it is noted that the Company has more than one shareholder. The sole director will exercise all functions of the Board of Directors.

Art. 10. Functioning of the Board of Directors. The Board of Directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors five business days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the chairman of the Board of Directors will not have a casting vote and the resolution tabled for vote will be deemed not approved.



The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 11. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors obliges the Board of Directors to annually report to the General Meeting of Shareholders any treatments, remunerations or advantages granted or delegated.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Conflict of interests. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations regarding the item of the agenda of the meeting for which he is conflicted. He may take part in the deliberations regarding the other items on the agenda. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 13. External Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A director and one Class B director, or the sole signature of the sole director if applicable, or the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the present Articles of Association provide otherwise.

The General Meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon the request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The Annual General Meeting shall be held on the third Friday of the month of June at 15 p.m., at the registered seat or at any other place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

The General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Board of Directors setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the foreseen date of the meeting to each

shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered Shares. The quorum and time periods required by law will apply to the convening notices and the conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles of Association.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder. The resolutions of a duly convened General Meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions to be fulfilled by the shareholders to participate in each meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the Company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the General Meeting.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.



If the Company exceeds the criteria set by article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and annual accounts relating to companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the General Meeting of Shareholders, which fixes the duration of their office.

Art. 16. Accounting Year - Balance sheet. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December.

The General Meeting of Shareholders approves the annual accounts of the closed accounting year and determines the existence of distributable net profits.

Art. 17. Allocation of Annual Net Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine on the allocation of the remaining annual net profits. Interim dividends may be distributed in accordance with the legal provisions.

- Art. 18. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided for by the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.
- **Art. 19. Dissolution and Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who may be physical persons or legal entities. The liquidator(s) is(are) appointed by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine it(their) powers and it(their) compensation.
- **Art. 20. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time."

Third resolution

The general meeting has taken notice of the resignation of Mr. Eric Vanderkerken as director of the Company with effect as of 4 March 2010.

Fourth resolution

The general meeting resolves to create Classes of directors as follows and to appoint and/or reappoint the following directors with immediate effect:

- Mr. Khoo Boo Teck, born on May, 15, 1967 in Johor, Malaysia, director of companies, residing professionally at North Linhu Avenue, FOHO Economic Development Zone, Wujiang, Jiangsu Province, P.R. China 215211, is appointed as Class A Director of the Company for a period ending on the date of the Annual General Meeting held in 2016;
- the mandate of Mrs Sylvie Abtal-Cola, born on May, 13, 1967, in Hayange, France, private employee, professionally residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, is renewed and she is appointed as Class B Director of the Company for a period ending on the date of the Annual General Meeting held in 2016;
- the mandate of Mr. Richard Brekelmans, born on September, 12, 1960, in Amsterdam, Netherlands, private employee, professionally residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, is renewed and he is appointed as Class B Director of the Company for a period ending on the date of the Annual General Meeting held in 2016; and
- Mr. Johan Dejans, born on November, 17, 1966, in Aarschot, Belgium, private employee, professionally residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg is appointed, as Class B Director of the Company for a period ending on the date of the Annual General Meeting held in 2016.

Following such appointments, the Board of Directors of the Company is composed as follows:

Class A Director:

- Mr. Khoo Boo Teck prenamed;

Class B Directors:

- Mrs Sylvie Abtal-Cola prenamed;
- Mr. Richard Brekelmans prenamed;
- Mr. Johan Dejans prenamed;

Fifth resolution

The general meeting resolves to renew the mandate of Mr. Marcel Stephany, chartered accountant, professionally residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, as statutory auditor of the Company for a period ending on the date of the Annual General Meeting held in 2016.



Sixth resolution

The general meeting resolves to transfer the Company's registered address from its current address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg to 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, with immediate effect.

No further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ECP 2 International S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.513, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 mai 2007, numéro 989 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui nomme Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange, comme secrétaire.

L'assemblée élit Maître Ludovic Samonini, avocat, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Changement du nom de la Société de "ECP 2 International S.A." en "Sinalux S.A.";
- 2. Refonte complète des statuts de la Société;
- 3. Nomination d'administrateurs et création de Classes d'administrateurs;
- 4. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
- 5. Modification du siège social de la Société;
- 6. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les comparants, seront également jointes au présent acte.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale décide changer le nom de la Société de "ECP 2 International S.A." en "Sinalux S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter une version anglaise et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

- " **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est établi par l'actionnaire unique, et entre tous les souscripteurs qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Sinalux S.A. (ci-après, la "Société").
- **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.



Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert temporaire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est établie pour une période indéterminée.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

La Société peut également emprunter, souscrire des obligations ou autres instruments de dettes et garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également, pour son propre compte, ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes transactions et opérations commerciales, industrielles ou financières qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou qui sont en relation directe ou indirecte avec son objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à quarante mille Euros (EUR 40.000,00) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,00) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis de la Société est fixé à cinq cent quarante mille Euros (EUR 540.000,00) représenté par cinquante-quatre mille (54.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,00) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir du 7 Mars 2007, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options ou bons pour souscrire aux actions de la Société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions, options ou bons à émettre.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux paragraphes précédents, le Conseil d'Administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier le présent article afin d'y intégrer cette modification. De plus, le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en œuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions

Art. 6. Actions. Toutes les actions sont émises à la forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs des personnes désignées précédemment, au siège de la Société. Ce registre devra contenir les informations requises par l'article trente-neuf de la loi du 10 août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions justifiant de tels enregistrements dans le registre d'actionnaires peuvent être délivrés sur demande d'un actionnaire et signés par deux administrateurs, ou l'administrateur unique le cas échéant. Leur (s) signature(s) peuvent/peut être soit manuelle(s), soit imprimée(s), soit copiée(s).

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux assemblées générales lui seront adressées. Ces adresses seront également inscrites sur le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, procéder à une modification de leur adresse figurant sur le registre des actionnaires par l'envoi d'une notification écrite adressée au siège de la Société, ou à une autre adresse indiqué par la Société.

La Société ne reconnait qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société. L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir en leur nom, ainsi que suivant les règles de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert des créances. De plus, la Société peut accepter et enregistrer sur le registre des actionnaires tout transfert visé sur tous documents ou communications démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

Art. 8. Obligations et Autres valeurs mobilières. La Société peut émettre des obligations et autre sûretés, convertibles ou non, au porteur ou autre, sous quelque description que ce soit, et payable dans quelque devise que ce soit.



Le Conseil d'Administration détermine la forme, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le remboursement et tous autres termes et conditions liés à ces obligations et sûretés.

Des certificats justifiants l'existence et la propriété des obligations et sûretés doivent êtres signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées. Dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un administrateur unique, dans les circonstances prévues par les présents statuts et par le droit luxembourgeois, les certificats devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres dont un administrateur de Classe A et deux administrateurs de Classe B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différent mandats consécutifs.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique, ou que lors de l'Assemblée des Actionnaires, il est observé que la Société ne compte qu'un actionnaire, elle est autorisée à avoir un Conseil d'administration ne comprenant qu'un administrateur, l'administrateur unique, et ceci, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires à laquelle il est observé que la Société compte plus d'un actionnaire. L'administrateur unique exercera toutes les fonctions du Conseil d'Administration.

Art. 10. Fonctionnement du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président et pourra désigner un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président, ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions d'actionnaires ou du Conseil d'Administration. Toutefois, en son absence, les actionnaires ou les administrateurs peuvent désigner une autre personne en qualité de président provisoire par vote à la majorité simple.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de télécommunication. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du Conseil devant être tenue à un moment et en lieu déterminé par une précédente résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de parité, la voix du Président du Conseil d'Administration ne sera pas prépondérante et la résolution soumise au vote sera considérée comme non adoptée.

Le Conseil d'Administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par voie circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les procès-verbaux de l'ensemble des Conseils d'Administration devront être signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Une copie ou un extrait de chacun de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours d'une procédure judiciaire, devront être signés par le président, ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément



réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations concernant l'objet de l'ordre du jour avec lequel il est en conflit. Il pourra prendre part aux délibérations concernant les autres objets de l'ordre du jour. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 13. Représentation externe de la Société. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B, ou la signature unique de l'administrateur unique le cas échéant, ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le troisième vendredi du mois de Juin à 15 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation du Conseil d'Administration mentionnant l'ordre du jour et adressée à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de la tenue de la réunion. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, email, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Les résolutions d'une Assemblée Générale dument convoquée sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à chacune des réunions d'actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 15. Contrôle de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui pourront être actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner dans les commissaires aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la Société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que, telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat



Art. 16. Exercice social - Bilan. L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels à la clôture de l'exercice fiscal et décide de l'existence ou non de bénéfice distribuables.

Art. 17. Affectation des bénéfices nets annuels. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Des dividendes intérimaires pour être distribués, dans le respect des dispositions légales applicables.

- Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi du six août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 19. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales. Le ou les liquidateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont par régies expressément par les présents statuts seront tranchées par application des dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze."

Troisième résolution

L'assemblée générale prend note de la démission de Monsieur Eric Vanderkerken en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 4 Mars 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer des Classes d'administrateurs comme il suit et de nommer et/ou renommer les administrateurs suivants avec effet immédiat:

- MONSIEUR Khoo Boo Teck, né le 15 Mai 1967 à Johor, Malaisie, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à North Linhu Avenue, FOHO Economic Development Zone, Wujiang, Jiangsu Province, P.R. China 215211, est nommé en tant qu'Administrateur de Classe A de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2016;
- le mandat de Madame Sylvie Abtal-Cola, née le 13 Mai 1967 à Hayange, France, employée privée, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de La Liberté, L-1931 Luxembourg, est renouvelé et elle est nommée en tant qu'Administrateur de Classe B de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2016;
- le mandat de Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 Septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, employé privé, demeurant au 13-15 Avenue de La Liberté, L-1931 Luxembourg, est renouvelé et il est nommé en tant qu'Administrateur de Classe B de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2016.
- Monsieur Johan Dejans, né le 17 Novembre 1966 à Aarschot, Belgique, employé privé, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de La Liberté, L-1931 Luxembourg, est nommé en tant qu'Administrateur de Classe B de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2016;

A la suite de ces nominations, le Conseil d'Administration de la Société est composé comme il suit:

Administrateur de Classe A:

- Monsieur Khoo Boo Teck prénommé;

Administrateurs de Classe B:

- Madame Sylvie Abtal-Cola prénommée;
- Monsieur Richard Brekelmans prénommé;
- Monsieur Johan Dejans prénommé;

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2016.



Sixième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet immédiat.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, L. SAMONINI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10303. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010085193/546.

(100073328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

SES Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf. R.C.S. Luxembourg B 101.799.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 31 mars 2010, la composition du Conseil d'Administration de la société est la suivante

Administrateurs

- M. Romain Bausch, Président, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg
- M. Andrew Browne, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg
- M. Pierre Margue, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg
- M. John Purvis, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg

Le mandat de ces Administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Réviseur d'Entreprises

Le mandat du réviseur d'Entreprises Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 3 juin 2010.

Pour la Société

Pierre Margue

Un mandataire / Administrateur

Référence de publication: 2010064015/24.

(100078352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

The Emerging Markets Strategic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.252.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063546/10.

(100078402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.



GGC Infor Note Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.241.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010063460/10.

(100078397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

FACTS Services S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062856/10.

(100078567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

C.S.A.E., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 51.905.

Le Bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010062805/10.

(100078410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Noel Pons S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.782.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour Noel Pons Sàrl (en liquidation)

Christophe Gammal

Liquidateur

Référence de publication: 2010063505/13.

(100078572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Société Immobilière Buckingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.162.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 18 mai 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010064018/11.

(100078263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.



Société Immobilière Buckingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.162.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 18 mai 2010.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010064019/11.

(100078266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Société Immobilière Buckingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.162.

Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 18 mai 2010.

Lux Business Management Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2010064020/11.

(100078267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Société Immobilière Buckingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.162.

Lux Konzern S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 18 mai 2010.

Lux Konzern S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010064021/11.

(100078269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Société Immobilière Buckingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.162.

Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 18 mai 2010.

Gilles Jacquet.

Référence de publication: 2010064022/10.

(100078272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Merinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.639.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063499/10.

(100078565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.



Vasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 74.886.

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VASCO S.A. avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 487 en date du 10 juillet 2000, , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 74886.

L'Assemblée est ouverte à 9h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Lutty, administrateur de société, domicilié à 20, rue du X Septembre, L-4320 Esch/Alzette

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- -Transfert du siège social et modification de l'article premier alinéa 2 des statuts.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant l'actionnaire unique présents ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la procuration paraphée "ne varietur" par les mandataires.
- III.- Il résulte de la liste de présence que l'actionnaire unique est présent ou représenté à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont l'actionnaire a pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante:

Résolution unique

Après avoir constaté que suivant décision du Conseil d'Administration en date du mai 2010, celui-ci a décidé de transférer le siège social de Steinfort à Capellen. L'assemblée décide d'entériner cette décision et décide de transférer le siège social de la société de Steinfort à Capellen et de donner l'article 1 er, alinéa 2 des statuts, la teneur suivante:

Art.1 er. Le siège social est établi à Capellen.

(Le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Muhovic; Cambier; Lutty, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2010. Relation: EAC/ 2010/ 6543. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010063012/52.

(100078417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck